

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 0 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Sauumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 38 ;
A EWIG,
Rue Taitbout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
19 AVRIL 1877.

Chronique générale.

La guerre d'Orient sera-t-elle localisée et ne mettra-t-elle aux prises que les Turcs et les Russes ? Là-dessus, nous ne pouvons que faire des suppositions et formuler des espérances, quoique, à vrai dire, nous envisageons l'avenir sous des couleurs très-sombres, et voici pourquoi :

D'abord, c'est que si nous avons le devoir de constater que les puissances grandes et petites ne prennent pas part, dès le début, à la lutte, elles n'en font pas moins des préparatifs formidables et comme si elles devaient prochainement remplir un rôle dans la guerre qui est sur le point d'éclater. Ainsi l'Angleterre se prépare à tous les événements. On annonce déjà que M. Layard, le chargé d'affaires anglais à Constantinople, a pour instructions d'appeler immédiatement la flotte dans le Bosphore, si la Turquie lui en fait la demande. Puis de son côté l'amirauté prend ses mesures pour appeler la milice sous les drapeaux. Ordinairement les manœuvres ne se font qu'à la fin de mai, mais cette année les hommes ont été officiellement prévenus qu'ils devaient se préparer au premier signal et que les services seraient requis pour une plus longue période.

Enfin, l'Autriche, de son côté, se prépare à la guerre avec une activité dévorante, et la Grèce ainsi que toutes les petites provinces qui la bornent au Nord, sont profondément agitées et s'appréhendent à faire partie de la croisade contre le Croissant.

Mais ce n'est pas tout, et c'est ici surtout que nous appelons l'attention de nos lecteurs.

Dans les sphères diplomatiques, à Paris, on est assez inquiet. On a remarqué que les

sujets russes qui demeureront sur le territoire ottoman après la rupture des relations diplomatiques, sont placés d'ores et déjà sous la protection des représentants de l'Allemagne. On en conclut que la Russie et l'Allemagne sont toujours dans les meilleurs termes, mais on se demande aussi, si, pour obtenir carte blanche du côté de l'Orient, la Russie n'aurait pas, à son tour, laissé carte blanche à l'Allemagne du côté de l'Occident.

Le langage menaçant tenu par certains journaux officieux prussiens donne, il faut l'avouer, une certaine consistance à ces craintes. Le manifeste et les trente mille adhésions de Français qui ont été publiés et remis au Saint-Père par l'entremise de M. de Charette, a produit en Allemagne une impression tout à fait fâcheuse, et, parmi les journaux dont nous parlions tout à l'heure, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dont on connaît les attaches officieuses, déclare que la France a l'intention de profiter des affaires d'Orient pour troubler la tranquillité de l'Europe. Cette feuille affirme que le parti catholique français rêve une guerre contre l'Italie, et annonce que M. de Charette est à la tête d'un corps d'armée exclusivement composé de catholiques exaltés.

Or, en face d'un pareil langage, on se dit que la Prusse pose déjà des jalons pour nous chercher querelle et faire naître un *casus belli*. Ces inquiétudes, nous le répétons, ne se dissimulent pas dans le monde diplomatique, et on peut voir au surplus, par les cotes de la Bourse, ce qu'on en pense dans le monde financier.

Le malheur veut aussi que les journaux républicains français, avec un ensemble qui doit être fort apprécié à Berlin, aident énormément à la surexcitation que nos voisins d'outre-Rhin cherchent à établir chez eux contre nous, en dénigrant les démarches du parti catholique et surtout en les exagérant et en les dénaturant à plaisir. Ils savent parfaitement qu'ils calomnient et qu'ils font le jeu de l'Allemagne, mais peu leur importe, ils n'en continuent pas moins leurs dénominations.

C'est à croire en vérité que les Allemands les paient pour cela !

On écrit de Constantine à l'*Akhbar* que MM. Bouzet, Forcioli et Brunache se désistent de leurs candidatures.

Il ne resterait donc que trois candidats en présence au scrutin de ballottage qui aura lieu le 22 avril : M. Treille, candidat local ; M. Thomson, candidat de l'opportunisme ; M. Fawtier, candidat de l'intransigeance.

M. Gambetta aurait annoncé l'envoi très-prochain d'une nouvelle lettre en réponse à celle de M. Naquet patronant M. Fawtier.

M. Andrieux, député du Rhône, vient de faire à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or une conférence au profit des ouvriers sans travail. Il a traité du respect aux lois.

M. Andrieux a établi d'une façon très-catégorique qu'un bon républicain ne doit respecter que les lois qui lui conviennent.

« Sous un régime despotique, dit l'orateur, je comprends qu'on s'insurge contre les lois qui ont pour origine les décrets d'un pouvoir absolu ; mais sous un régime démocratique, l'opposition aux lois est injustifiable. »

D'après ce député radical, les lois qui n'émanent pas d'un gouvernement républicain sont nulles et non avenues ; on va loin avec ce système, et M. Andrieux poursuit son chemin ; voyez plutôt :

« Les conservateurs qui ne veulent pas accepter la République légalement constituée sont des perturbateurs. »

« Sous un régime monarchique, lorsque le suffrage universel est faussé, l'attitude révolutionnaire de la minorité s'explique ; mais lorsque rien n'entrave la liberté des suffrages, semblable attitude, est de l'anarchie. »

Il est difficile d'établir d'une manière plus cynique le mépris des radicaux pour les lois et la justice. Ainsi, il est permis aux républicains de s'insurger contre les gouvernements qui leur déplaisent ; les monarchistes au contraire n'ont pas le droit de se plaindre des excès révolutionnaires.

Voici la circulaire que le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, vient d'adresser aux archevêques et évêques :

« Versailles, le 3 avril 1877.

» Monseigneur,

» Des orateurs laïques ont récemment obtenu de l'autorité épiscopale la permission de faire des conférences dans les églises cathédrales ou paroissiales ; on les a même vus monter en chaire pour adresser aux fidèles des discours sur des questions religieuses. Ce genre nouveau de prédication a produit quelque étonnement, et une polémique assez vive s'est engagée dans la presse quotidienne sur la légalité de ces conférences.

» Je laisserai de côté cette question, qui est proprement du domaine de l'autorité judiciaire. Je n'examinerai pas, Monseigneur, si la loi du 18 germinal an X et la loi du 6 juin 1868 exigent ou non, en pareil cas, l'intervention administrative : je me bornerai à appeler l'attention de Votre Grandeur sur l'impression fâcheuse que peuvent éprouver les populations en voyant une personne étrangère à l'état ecclésiastique prendre la parole dans un édifice religieux.

» Quelques prélats se sont déjà préoccupés de l'importance croissante que le laïcisme prend dans l'Eglise, et ils ne voient pas sans inquiétude cette action s'exercer sur le clergé lui-même : une immixtion directe des particuliers dans l'enseignement doctrinal et dans un ordre de fonctions aujourd'hui réservées au sacerdoce n'offrirait-elle pas des inconvénients de même nature ? Ne pourrait-elle pas affaiblir le respect dû à cet enseignement et amoindrir son action ?

— Et où le mettrai-je ?

— Où tu voudras ! A partir d'aujourd'hui, je reprends ma maison.

— Il faut bien que je me couche. Payez-moi mon matelas ! M'en donner un neuf ? Je n'en ai pas besoin si je n'ai pas où le mettre. Je veux six francs !

— En voici dix, et file au plus vite.

— Sans merci, dit Pantcha ; je m'en souviendrai !

On jeta la chaux vive à pleins seaux dans toutes les chambres, sur le sol et contre les murs. En moins de deux heures, toute la ville fut instruite de l'acte audacieux d'Arnaud Minoy, et tous les mécontents réunis sur le *Canton* tinrent conseil, pour savoir où désormais ils passeraient leurs nuits. Pantcha présidait l'assemblée, où l'on parlait à voix basse. Arnaud, instruit de ce conciliabule, se rendit auprès des truands et leur fit largesse pour qu'ils pussent aller pendant quelques jours à l'auberge ou ailleurs. Les voulait-on dans les auberges ? Non, assurément.

La saison n'était point rude et on les vit, ce soir-là et beaucoup d'autres, se coucher sous et sur les bancs de la halle. Puis, chacun d'eux trouva, sans doute, un logis hospitalier.

Quelques mois plus tard, M. et M^{me} Minoy s'installèrent aux Cordeliers.

Ceci se passait environ en 1814, et, cette même

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (*).

(Suite.)

La Bertrande et sa fille étaient gardeuses de porcs. Armées d'une longue gaule, elles suivaient, le matin, tous les courtils du *Carrerot*, appelaient les animaux du nom de leurs maîtres, et allaient passer une partie du jour dans les bois qui avoisinent la ville. Jamais débarbouillées, jambes nues et le corps à demi-vêtu, elles ne parlaient presque jamais aux gens dont elles menaient paître le goret, pas plus qu'aux autres habitants. De qui la Bertrande était-elle fille ? Quel était le père de sa fille ? — Problèmes !

Les deux *Hirondelles* étaient frères et à demi-idiots. Ils couraient après les voitures publiques, D'où sortaient-ils ? — Autre problème ! Ils portaient de vieux habits français à longues basques

(*) Tous droits réservés.

et d'énormes chapeaux semblables à des caisses d'oranger renversées.

Sicarape s'appuyait sur deux béquilles et courait de porte en porte avec une besace sur le dos. Il avait ses jours pour la ville et ses jours pour la campagne. Il n'était pas rare de le trouver au loin, à cinq ou six lieues, dans les fermes des communes voisines, où il se transportait très-agilement malgré ses crosses, parce que et quoique.

Chiquepan tirait son nom de *chic* et de *pan* — morceau de pain — trois mots qu'il grognait à l'huis de toutes les cuisines de la ville. On lui jetait un os à ronger avec son pain, et, son repas fait sur le seuil d'une maison, il se livrait au sommeil dans un fossé ou au pied d'un arbre.

Grossier cirait la chaussure des bourgeois de la localité et s'ivrognait à gogo.

Mais Pantcha, le célèbre Pantcha, conduisait les chevaux à l'abreuvoir, faisait les commissions à deux sous, et remplissait aussi les fonctions d'espion pour la police locale. Pantcha était mulâtre : il avait une force prodigieuse et défonçait une porte d'un coup de tête. Il traînait une jambe, assez pour qu'on supposât à son sujet un petit séjour dans le pays où fleurit l'oranger, là-bas, sur les bords de la Méditerranée. A ces principaux amateurs de la vie sans souci, se joignaient d'autres choryphées : qu'il n'est pas utile de crayonner ici.

Le soir, tous ces gens malpropres rasaient les

murs de la rue des Cordeliers, disparaissaient dans la ruelle infecte du Couvert en zigzag, aboutissant à l'Avance, et grimpaient à leur immonde logis, pour y passer la nuit sur de la paille, sur les planches ou sur des lambeaux d'étoffes mangés par la vermine.

C'est à cette remarquable corporation qu'Arnaud Minoy avait donné congé !

La Bertrande et sa fille se contentèrent de crier beaucoup, mais trouvèrent sans doute un gîte ailleurs. Quant aux autres, ils ne s'inquiétèrent nullement de l'ordre qu'ils avaient reçu. Le moment vint néanmoins où il fallut déguerpir, et voici comment Arnaud s'y prit pour chasser ses clients.

Dès le matin, il vint lui-même accompagné de deux maçons qui firent un trou dans le jardin et y préparèrent de la chaux. Pendant ce temps, un homme armé d'un trident de fer était employé à jeter dehors les guenilles des locataires. Mais il y eut un grabat qui rebuta le courage de ce travailleur ! On eut beau le presser à ce sujet, l'homme déclara que cette besogne repoussante l'écoeura. Alors Arnaud se dévoua, et, enfonçant le trident dans le matelas d'ordures, il le traîna, en détournant la tête, jusqu'au jardin. Là, il le fit couvrir de paille et le livra aux flammes.

Pantcha survint : c'était sa couche qui brûlait.

— C'est à moi, ça ! dit-il en grondant.

— Je t'en donnerai un neuf, répondit Minoy.

Quelque assistant ne tenterait-il pas de protester contre une opinion produite par un inconnu dont il se croirait en droit de contester l'autorité et la mission ? Ne s'exposerait-on point ainsi à un essai de discussion qui produirait inévitablement des désordres ? J'ai de graves raisons de penser, Monseigneur, que ces craintes ne seraient pas chimériques pour quelques-unes de nos grandes villes.

» L'épiscopat n'ignore pas d'ailleurs qu'on a parfois sollicité des pouvoirs publics l'autorisation de traiter des questions religieuses en dehors des églises ou, réciproquement, de tenir dans les édifices religieux des réunions étrangères à leur destination.

» Le gouvernement a résisté à ces doubles demandes en invoquant, d'une part, les prérogatives des ministres des cultes reconnus, et, d'autre part, le caractère spécial que la législation civile reconnaît aux édifices régulièrement ouverts à l'exercice public du culte. Si l'autorité ecclésiastique abandonnait ses droits à des orateurs laïques ou si elle permettait elle-même de tenir dans les édifices religieux des réunions étrangères à leur destination normale, elle affaiblirait les objections que l'administration centrale peut opposer à de semblables entreprises et ses réclamations n'auraient plus la même force devant l'opinion publique. Après avoir entendu un particulier dissertant en chaire sur l'observation du dimanche, on serait moins surpris de voir demander la permission d'y traiter toute autre question morale, économique ou politique, et certains esprits hésiteraient à comprendre les motifs qui détermineraient le gouvernement à refuser à d'autres laïques l'autorisation de traiter des questions religieuses en dehors des édifices consacrés au culte.

» Je m'en tiendrai à ces réflexions, Monseigneur ; elles vous indiqueront suffisamment des difficultés qu'il importe de prévenir en maintenant fermement cette règle traditionnelle ; les églises sont exclusivement réservées à l'exercice du culte ; une allocution faite par un laïque ne peut, à aucun titre, être considérée comme rentrant dans cette affectation spéciale.

» Agréer, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

» Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, L. MARTEL. »

LA CONFÉRENCE DE M. LOYSON AU CIRQUE DE PARIS.

Une foule considérable, dit l'Agence Havas, a répondu à l'appel de l'ex-père Hyacinthe. Plus de 4,000 personnes, parmi lesquelles on remarquait de nombreux représentants de la politique et de la presse, se pressaient dans l'enceinte du Cirque. Inutile d'ajouter que la majeure partie de l'assemblée était venue par pure curiosité et le reste dans l'espoir, bien déçu du reste, que l'ancien prédicateur de Notre-Dame de Paris énoncerait des théories toutes nouvelles et susceptibles de soulever quelque incident.

année, naquit Rose. Nous avons dit que M^{me} de Léglise fut sa marraine et Tampon de Saba son parrain.

Mais venons au fait qui nous occupe. Les routes qui sillonnent en tous sens le canton de Casteljaloux n'existaient pas en l'an 1820. Le pays était très-boisé, et lorsqu'on s'étendait dans la direction du Bazadais ou des Landes, on suivait des sentiers plutôt que des chemins, dans le sable, à travers les bruyères et au milieu de forêts qui sont encore aujourd'hui d'une grande valeur. La partie du Cayran est entrecoupée de collines produisant des vignes et des céréales : l'aspect en est tout différent. Les forêts de pins et de chênes dont nous parlons ont fourni, depuis plus de trois cents ans, des bois, du goudron, des essences et du charbon en quantité considérable, sans que l'on puisse craindre la dépopulation dont les jurats et consuls de Casteljaloux se plaignaient à la reine de Navarre en 1564. Il s'était établi alors des verreries sur trois points différents, à Baaziac, à Pindères et à Goutz. Les consuls firent valoir auprès de la reine la ruine du bois et le grand intérêt du commun pour réclamer que les nobles verriers éteignissent le feu de leurs fourneaux.

On n'avait pas alors des véhicules élégants pour se transporter dans les propriétés rurales : les hommes montaient à cheval et les femmes aussi ; et, lorsque la société était nombreuse avec jeunes

Autour de la tribune de l'orateur on remarquait MM. Legouvé, Edmond About, Emile de Girardin, Weiss, John Lemoine, Arou, Paul de Saint-Victor, Lapommeraye, Crémieux, Challemel-Lacour, Jules Favre, Arago, etc., etc. Dans la salle beaucoup de dames, entr'autres M^{mes} S. de Troubetskoi, Croizette, Berthe Thibaud, etc., etc. M. Yung était au fauteuil de la présidence, où il a prononcé une courte allocution très-applaudie.

A 2 heures, l'orateur est monté à la tribune et il est entré immédiatement dans son sujet au milieu d'un silence religieux. La conférence avait pour sujet, on le sait, le *Respect de la vérité, base de la morale* ; morale chrétienne, car M. Loyson n'admet pas la morale naturelle.

La Gazette de France complète ce qui précède en nous donnant la physionomie morale de la réunion et de l'orateur :

« Je ne crois pas avoir jamais assisté à un spectacle plus curieux et plus piquant que celui de cet auditoire écoutant docilement ce prêtre, — car l'ancien Père Hyacinthe demeure un prêtre, — lui parlant de la supériorité de l'esprit sur la matière, de l'infamie de la Terreur, de la toute-puissance de l'Evangile, — c'est-à-dire d'un tas de choses que le même auditoire accueillerait avec des hurlements de fureur si, au lieu de ce prêtre dévoyé, c'était un vrai prêtre qui leur en parlât. Par instant l'auditoire est visiblement gêné : ce prêtre lui dit les choses les plus pénibles, car tout est relatif ; mais ils tiennent ferme et ils écoutent.

» De ci, de là, ils se rattrapent sur un mot redondant et qui ne veut rien dire : « L'accord de la conscience et de la liberté ! » — Bravo ! bravo ! Tonnerre d'applaudissements. « Non, messieurs, désormais nous n'aurons plus à choisir entre l'Inquisition et la Terreur. » Applaudissements plus clairsemés, plus hésitants. Les amateurs de la Terreur, évidemment nombreux dans la salle, sont manifestement froissés du sans-gêne de cet ex-dominicain qui flétrit « les géants de 93. » Mais ça ne fait rien ; c'est une coulèuvre de plus à avaler, voilà tout. Applaudissements tout de même : ça « ennuyera les cléricaux, et ni vu ni connu » je l'embrouille. »

» Si tout ce monde présente le spectacle le plus joyeux à l'œil de l'observateur, en revanche l'orateur fait peine à voir. Son attitude me désarme. Au début, le Père Hyacinthe des temps anciens semble reparaitre ; mais l'illusion n'est pas longue. Chose singulière : les applaudissements qu'on lui prodigue, — je viens de dire dans quelles conditions fantaisistes, — sont pour lui comme autant de coups de massue. C'est que le pauvre homme, un instant grisé, trompé, par l'accueil de son public, n'a pas tardé à se rendre compte de la triste vérité. Boutonné dans sa redingote noire montante, les cheveux rejetés en arrière, le regard errant tantôt devant soi, tantôt à droite, tantôt à gauche, il a vu demeurer silencieux, immobiles, précisément les auditeurs dont il voudrait conquérir l'approbation ; il a vu demeurer inactives précisément les mains

enfants, on prenait, tout simplement, la charrette à bœufs, sur laquelle des cercles de barrique, placés en tonnelle, étaient couverts d'une toile faisant l'office d'une capote ouverte par les deux bouts...

Me, me adsum qui... vidi !

Un jour du mois de novembre de cette même année 1820, Minoy avait visité son père avec Tampon de Saba. Or, une visite à la campagne signifie un dîner copieux et quelques libations inaccoutumées ; il en résulta que Tampon ne se sentit pas disposé à revenir à Casteljaloux le soir même, et que le vieux Minoy l'engagea à coucher à Pindères ; mais Arnaud, qu'on voulait retenir, objecta que sa femme serait trop inquiète de son absence et partit vers quatre heures du soir.

— Tu vas faire rencontre de loups, lui dit son père.

— Pourvu qu'ils ne soient pas trop affamés, répondit-il ; je leur donnerai mon manteau.

— J'aimerais autant le voir rester, reprit le vieux Minoy.

— Que craignez-vous ? ce ne serait pas la première fois que je verrais des fauves.

— Enfin... bon voyage !

Il s'embrassèrent, et Arnaud s'élança sur son petit cheval landais.

Tampon et Minoy ne songèrent bientôt plus à Arnaud. Nous l'avons dit, Tampon était l'homme

qu'il voudrait émouvoir. Ces battoirs qui claquent, ces bravos féroces, il en a tout à coup deviné le sens, l'origine et le but.

» Ce n'est pas le prêtre hérétique, ce n'est pas même le prêtre marié qu'on applaudit ; c'est l'ennemi de l'Eglise. Il s'imaginait avec une candeur naïve que pour faire applaudir l'Evangile, il suffisait de s'habiller en bourgeois ; qu'une fois l'habit disparu tous ces gens-là allaient devenir des chrétiens, — du moins à sa façon. Et il s'aperçoit, le pauvre homme, que rien de ce qu'il dit ne porte, qu'on le laisse aller par pure condescendance, toujours « ennuyer » les « calotins, » et qu'enfin ces applaudissements signifient simplement : « Prêtre, qui nourrit la prétention, grotesque par le temps qui court, de fonder une religion nouvelle, merci à toi ! » Tu nous sers, et nous te soutenons, » nous qui ne voulons pas de religion du tout. Tu nous sers, car tu aides au gâchis. Bravo ! bravo ! »

» Eh bien, oui ! je l'avoue ; j'étais entré au Cirque avec des pensées de mépris et de haine ; j'en suis sorti avec un sentiment de pitié profonde. Quoi ! cet orateur démoralisé au milieu même de son apparent triomphe, au milieu de ces cris, de ce bruit, — cherchant ses mots, demeurant court, racrochant au hasard du sauve-qui-peut une période rompue à une période nouvelle, quoi ! c'est là l'ancien orateur de Notre-Dame, à la parole si droite, si sûre et jamais hésitant ? A un moment, ce malaise étrange, ce déraillement de la logique et de l'éloquence ont été si loin que le pauvre homme a laissé échapper un de ces lapsus tragiques capables d'anéantir une réputation. L'ancien père voulait démontrer qu'on avait tort d'accepter les traditions toutes faites, de suivre l'Eglise, de ne jamais discuter les dogmes. « C'est ainsi, messieurs, s'est-il écrié, c'est grâce à cette acceptation inébranlable des traditions du passé que se perpétue le règne de la vérité. » Il s'arrête, le front mouillé de sueur, et se représentant : « L'erreur de la vérité, veux-je dire ! » Mais il était trop tard : on avait applaudi de confiance. Quand un instant plus tard un auditeur a sifflé, la déroute de l'orateur était déjà consommée. Néanmoins ce dernier coup lui a été sensible. Il a terminé rapidement, dans une vague péroraison d'homélie, en se comparant au Christ. On a souri. Pauvre homme ! Quelle leçon plus dure qu'un succès pareil. »

Tout le bruit que les solidaires, les librepenseurs, unis aux républicains de toute nuance, ont fait à la tribune et dans la presse, au sujet de l'école de Saint-Léger-Vauban, est venu se perdre mardi dans l'enceinte du tribunal correctionnel d'Avallon.

La sœur Saint-Léon, accusée de brûlure sur une petite fille, a été acquittée à la suite d'un débat complet de cette affaire. Le tribunal, après avoir entendu les témoins et le réquisitoire du ministère public, a prononcé l'acquiescement de l'institutrice contre laquelle s'étaient déchaînées les fureurs

des gazettes publiques, et c'était une bonne fortune que de le posséder à Pindères, où les nouvelles n'arrivaient pas très-fraîches, vu que les facteurs ruraux n'étaient pas alors inventés.

L'année avait été féconde en événements politiques. Le 6 janvier, monseigneur le duc d'Orléans fut roi du gâteau tiré aux Tuileries, présage réalisé dix ans plus tard ; les troupes espagnoles insurgées à l'île de Léon avaient donné le signal de la révolution qui força Ferdinand VII à accepter une constitution ; Georges III d'Angleterre, pauvre fou que la musique faisait vivre, était mort le 30 janvier ; le 13 février, le duc de Berry avait été assassiné par Louvel. En juin, des rassemblements séditieux, à l'occasion de la nouvelle loi d'élections, avaient servi de prétextes à des séances très-orageuses à la Chambre ; puis, le procès de la reine d'Angleterre accusée d'adultère, la mort de Kellerman et de Lefebvre ; enfin, la naissance du duc de Bordeaux. Comme on le voit, Tampon pouvait exercer son éloquence et il n'y manqua pas.

Les deux faits les plus récents étaient d'abord la condamnation à mort de Boulton et de Gravier, au sujet de l'attentat du 7 mai contre M^{me} la duchesse de Berry, et la commutation de leur peine en celle des travaux forcés, grâce à la prière de la duchesse ; en second lieu, l'acquiescement de la reine d'Angleterre par le parlement.

(A suivre.)

BREMONT DE LAQUELLE.

aveugles des ennemis de l'enseignement religieux.

Etranger.

Affaires d'Orient.

On télégraphie de Routschouk, le 14, la Gazette de Cologne :

« Le commandant en chef de la brigade turque du Danube, Abd-ul-Kerim-Pacha, a fait une visite, avec une commission de 4 généraux, 4 colonels et 2 majors d'état-major, à une compagnie d'un major anglais, les forces de la province. Il arrivera ici incessamment. Quatre autres bataillons de 100 hommes et 18 canons Krupp sont arrivés à Venise. »

La Presse de Vienne annonce que les troupes de la frontière de la Vistule ont l'ordre de rejoindre immédiatement l'armée du Sud. D'après le même journal, le duc héritier a accepté le protectorat des comités slaves qui sont désormais donnés au ministère de l'intérieur de Pétersbourg.

La Presse annonce en outre que l'ordre des démonstrations à Moscou est maintenant que l'on ne sait pas encore, mais qu'il passera à Moscou en se rendant à Pétersbourg.

On télégraphie le 16 de Pétra :

« L'escadre américaine de la Méditerranée, qui a reçu l'ordre de se rendre à Constantinople pour protéger les intérêts américains, a été autorisée à passer les Dardanelles. »

On lit dans la Gazette nationale, de Vienne, du 17 avril :

« Les résolutions de l'Angleterre sont décisives, en première ligne, au point de vue du caractère que prendra la prochaine guerre. C'est sur les bords de la Tamise que sera décidée la question de savoir si la guerre sera localisée entre la Russie et la Turquie ou si elle prendra des proportions internationales. »

« Les hommes d'Etat qui dirigent la politique de l'Angleterre ont sans doute une opinion bien arrêtée sur les circonstances qui pourraient motiver ou ne pas motiver une intervention anglaise. »

« Mais il est difficile d'émettre une opinion quelconque à ce sujet. Les débats du Parlement britannique permettent uniquement de constater que l'Angleterre réserve et entend réserver sa liberté d'action. »

Londres, 13 avril.

Le Daily News dit : « On vient de recevoir à Londres, aujourd'hui, la note quasi-officielle que la Russie aurait l'intention de commencer immédiatement les hostilités. »

Le Daily News pense que si les

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, sous la direction de M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 23 avril 1877.

LES MOUSQUETAIRES

Ou VINGT ANS APRÈS

(Suite et 2^e partie de la Jeunesse des Mousquetaires.)

Grand drame en 5 actes, 8 tableaux et un prologue en 1 acte, l'Auberge de Béthune.

La pièce de *Vingt ans après* est la 2^e partie de la *Jeunesse des Mousquetaires*. Pour terminer cet ouvrage important, chef-d'œuvre de Dumas, l'administration a l'honneur de présenter au public qu'elle vient de mettre à la scène PRISONNIER DE LA BASTILLE, ou le Drame de Bragelonne, suite et fin des *Mousquetaires*.

A l'étude : La Bouquetière des Innocents, drame ; le Baptême du petit Oscar, comédie en 5 actes.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

ments de la Russie indiquaient une intention d'occuper Constantinople, l'Angleterre devrait prévenir cette occupation et s'emparer elle-même de la ville et, une fois occupée, ne pas la restituer aux Turcs.

Vienne, 18 avril.

On s'attend ici incessamment à l'annonce de l'explosion d'un conflit sur les frontières de l'empire turco-perses. La guerre est considérée comme absolument inévitable. On croit beaucoup au soulèvement général de la secte musulmane des Schutes.

Le *Kozvelemény*, de Pesth, annonce de source compétente que l'on affirme dans les cercles militaires de Vienne qu'une entente a été établie entre les trois empires du Nord, en vertu de laquelle, dès que l'armée russe aura passé le Pruth, les troupes austro-hongroises recevront l'ordre d'entrer en Bosnie et d'occuper cette province jusqu'à nouvel ordre.

Au moment où l'armée russe se met en marche pour passer le Pruth, nous devons donner quelques renseignements sur les forces militaires dont elle dispose. Nous avons jusqu'ici reproduit les dépêches telles qu'elles nous étaient transmises, sans pouvoir rectifier les chiffres d'effectifs, quoiqu'ils nous parussent un peu fantaisistes.

Nous croyons que les chiffres suivants se rapprochent beaucoup plus de la vérité :

L'armée du Sud compte environ 220,000 hommes avec 650 pièces de canon.

L'armée concentrée à Odessa et en Crimée, et destinée à garder les côtes de la mer Noire, peut être évaluée à 60 ou 70,000 hommes.

Quant à l'armée du Caucase, qui doit opérer en Asie et peut-être tendre la main à la Perse, il faut l'estimer à 100,000 hommes.

Ces trois armées peuvent entrer en ligne immédiatement, parce que 200 à 250,000 hommes de réserves sont échelonnés dans l'intérieur, destinés à protéger leurs derrières et à garder leur base d'opérations.

D'après nos renseignements, ces chiffres nous paraissent beaucoup plus exacts que ceux donnés jusqu'ici.

Quant à l'armée turque, nul n'en peut dire le nombre. On reçoit bien des journaux et des dépêches de Constantinople, mais personne n'est renseigné sur ce qui se passe dans les provinces ; et le gouvernement ottoman ne laisse dire que ce qu'il veut.

ALLEMAGNE.

A Berlin, on devient de plus en plus anxieux ; chaque jour les craintes sont de plus en plus vives pour l'avenir.

Toutes les entreprises sont différées, et les affaires sont plus paralysées qu'elles ne l'étaient à la veille des hostilités avec la France en 1870.

Nous lisons dans une correspondance de Prusse :

« C'était bien la peine, dit-on, de faire tant de bruit autour du congé de M. de Bismarck, en tout semblable à celui qu'il a obtenu il y a deux ans. En effet, rien n'est plus simple que cette affaire telle qu'elle se présente dans sa marche officielle. Vu le mauvais état de sa santé, le chancelier envoie à l'empereur une demande pour être démis de ses fonctions. Son souverain n'y peut consentir, mais il veut bien lui accorder un congé pour le rétablissement de sa santé.

« Eh ! comment se peut-il qu'une chose si simple soit devenue une crise qui a primé pendant quelques jours la crise de la question d'Orient ? C'est que la simplicité qu'on donne à présent à cette affaire n'est que de la fantaisie, tandis que la complication d'incidents qu'on y voyait a pour soi la réalité.

« La *Gazette de la Croix* a exprimé une joie trop sincère du congé d'un an qu'elle envisageait comme une retraite, pour ne pas croire que son parti n'ait pas conçu de fortes espérances d'arriver. L'heure de son avènement n'est point encore venue, a-t-elle dit ensuite, mais elle compte bien que ce moment n'est pas trop éloigné, ce qui signifie que le premier ministre est trop ébranlé pour qu'il puisse se maintenir encore longtemps.

« Du côté du Parlement, qui oserait nier

le dissentiment qui existe entre le chancelier et la grande fraction nationale-libérale ? L'absolu ministre l'a trop humiliée ; elle a dû acheter son appui par les plus viles concessions à son impérieuse volonté. On a bien vu qu'elle avait secoué le joug ; et que son chef Lasker n'a pas craint de la faire entrer dans une voie ouverte d'opposition.

« Quelques flatteurs auraient insinué de donner un vote de confiance au grand ministre pour le consoler de l'abstention momentanée des affaires ; mais on leur a répondu qu'en ce qui touchait la politique extérieure, on pouvait lui donner cette marque de satisfaction, tandis qu'elle ne pouvait lui être accordée pour la politique intérieure, à cause des divergences trop grandes qui le séparaient de la majorité parlementaire.

« Quant au motif, donné par la *Correspondance provinciale* que l'empereur n'a pas accepté la démission de M. de Bismarck pour se conformer au désir de la nation, c'est une grosse flatterie dont on rit beaucoup à Berlin.

« Dans un article très-satirique qui débute par ces mots : *La pièce est jouée*, la *Gazette de Francfort* persifle le Sénat de Brème et deux ou trois pauvres diables, créatures du chancelier, qui s'imaginent se faire l'écho de tout l'empire dans leurs supplications pour que le grand ministre reste à son poste, qu'il n'a jamais eu bien envie de quitter.

« Ainsi que l'a fort bien donné à entendre la *Post*, l'organe du *Parti d'empire*, le plus dévoué à celui qui a fait l'empire, M. de Bismarck a songé à se retirer parce qu'il ne se voit pas secondé dans son projet des grandes réformes qu'il considère comme nécessaires à la force et à la prospérité de l'empire. Il doit tout au moins rétablir sa santé, recouvrer ses forces et ne les point compromettre davantage dans des luttes stériles. Un temps meilleur viendra et il pourra, en ralliant autour de lui les vrais partisans de l'empire, parfaire son œuvre et réaliser toutes les améliorations qu'il a projetées dans le système des impôts, des chemins de fer et de la législation concernant l'industrie et le commerce.

« Au fond, le chancelier n'est plus d'accord avec le Parlement, et il se retire de l'arène, sauf à l'entraver le plus possible dans tout ce qui serait contraire à sa politique. Il se retire au moment psychologique, alors que la complication des affaires étrangères doit nécessiter son retour prochain ; mais il fera alors ses conditions, et toutes les oppositions tomberont, tant du côté du Parlement que du côté de la cour ; il exercera sur son vieil empereur un ascendant peut-être plus grand que par le passé. Cette absence, ou ce congé, comme le disait ces jours-ci un fort habile diplomate, est plus à redouter que ne l'eût été la présence ou la continuation pure et simple de l'expédition des affaires.

« Mais cette crise n'a-t-elle rien changé ? Quant au poste et à la position personnelle de M. de Bismarck, elle n'a absolument rien changé, mais elle a diminué beaucoup l'homme d'Etat dans l'opinion. A cette occasion, la presse indépendante a récapitulé ses fautes, et ce chapitre ne lui a pas peu nu. Mais ce qui lui a porté un plus grave échec et fait douter de sa capacité pour l'avenir, c'est la persuasion où l'on est que cet homme, sous l'excitation de causes souvent irritantes, s'est livré à un travail excessif qui a affaibli et jusqu'à un certain point usé ses facultés. Il n'inspirera plus jamais au public la confiance qu'on avait jadis dans sa force et son habileté. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Loire est de nouveau en crue par suite des dernières pluies. Aujourd'hui à midi, au pont Cessart, elle marque 3^m.

Par décision du directeur-général des contributions indirectes, en date du 13 avril courant :

M. Bataille, commis de 2^e classe à Poitiers, a été nommé commis principal à cheval à la recette de Bagnoux, près Saumur.

Par la même décision, M. Fougérolle, commis de 3^e classe à Segré, a été nommé commis de 2^e classe à Poitiers, en remplacement de M. Bataille.

M. Merlet, capitaine au 5^e de dragons, est nommé chef d'escadrons au 6^e de chasseurs.

Cholet. — Une Exposition de fleurs, fruits, légumes, plantes, arbres et objets d'industrie horticole aura lieu à Cholet, les 4, 5 et 6 août 1877.

Seront admis, à cette Exposition, tous les produits, quelle que soit leur provenance.

MM. les horticulteurs praticiens et amateurs sont invités à concourir à cette Exposition, et à y apporter tout le soin et l'empressement possibles.

Les personnes qui désirent exposer devront adresser avant le 3 août, soit à M. Pérou, rue de la Gendarmerie, vice-président, soit à M. Paul Turpault, secrétaire de la Société d'horticulture de Cholet.

Nantes. — Samedi dernier, une petite fille, Marie Réveillon, âgée de cinq ans, était montée sur une pièce de bois dans la rue Sanlecque, et en jouant elle laissa tomber sa balle. Au même moment passait un tombeur chargé de sable. L'enfant se précipita pour retirer sa balle avant l'arrivée du tombeur, mais elle n'en eut pas le temps : une des roues du véhicule lui passa sur le corps. Quand on la releva, elle donnait encore quelques signes de vie, mais elle est morte pendant qu'on la transportait à l'Hôtel-Dieu.

Rennes. — M^{me} la baronne de Bigarré, veuve du général de ce nom, vient de succomber aux suites d'un terrible accident. Elle avait eu les deux jambes broyées par la diligence de Fougères. M^{me} Bigarré était âgée de 82 ans.

Le Chien (1).

Races. — Elevage. — Maladies. — Publication de luze avec 100 gravures : 3 fr. 50.

Le chien ! à ce nom seul il n'est pas un homme qui n'ait un souvenir agréable ou touchant, celui d'un gai compagnon des jeux de son enfance, d'un gardien sûr et vigilant à la maison, d'un aide indispensable à la chasse, d'un guide ou d'un éclaireur dans un voyage, d'un défenseur intrépide dans le danger, d'un sauveur quelquefois, et toujours d'un ami désintéressé aussi dévoué que fidèle, prêt à partager avec le même empressement les misères ou les joies de son maître.

L'enfant dira que le chien est le seul animal dont la fidélité soit à l'épreuve, le seul qui connaisse toujours son maître et les amis de la maison, le seul qui entende son nom, le seul qui, lorsqu'il a perdu son maître et qu'il ne peut le retrouver, l'appelle par ses gémissements, le seul, enfin, dont les talents naturels soient évidents, l'éducation toujours heureuse.

Et de même que, de tous les animaux, le chien est celui dont le naturel se modifie le plus aisément par les causes morales, il est aussi, de tous, celui dont la nature est la plus sujette aux variétés et aux altérations causées par les influences physiques. De là ce mélange et cette variété ou races si nombreuses, de là ces différences si marquées pour la grandeur de la taille, la figure du corps, la qualité, la couleur et la qualité du poil, depuis le dogue du Thibet et le chien de Terre-Neuve, ces géants de l'espèce canine, jusqu'au Bichon et au chien de Malte, que nos élégantes portent dans leur manchon. C'est dans le charmant volume que vient de publier l'éditeur J. Rothschild que nous apprendrons à connaître toutes ces formes, toutes ces races, tous les aspects du chien. C'est un manuel historique et pratique — pratique surtout — de l'histoire naturelle du chien envisagé dans toutes les variétés que l'on a tirées de ces espèces essentiellement malléables.

Tous les chiens sauvages, demi-sauvages, domestiques, chassant à vue, chassant au nez, tuant ou ne tuant pas le gibier, chiens de troupeau, chiens de trait, chiens de garde, chiens d'appartement, et les races croisées, demi-sang, quart-de-sang et les hybrides du loup, du chacal, du renard, voilà de quoi satisfaire les plus difficiles !

(1) *Le Chien*, description des races, croisements, élevage, dressage, maladies et leur traitement, d'après les ouvrages les plus récents de Stouffange, Yonatt, Mayhew, Bouley, Hamilton et Smith, etc. Un volume orné de 100 gravures sur bois imprimées hors texte ; relié, 3 fr. 50. Paris, J. Rothschild, éditeur, 13, rue des Saints-Pères. Envoi franco contre mandat de poste.

Voulez-vous des chiens ? voilà des chiens ; choisissez des chiens ; voyez des chiens, voyez-en surtout ; la vue n'en coûte rien !

Le volume de Stouffange, Yonatt, etc., contient les plus réussis portraits de chiens qui se puissent désirer.

Je ne sache pas qu'il ait encore été publié en France des gravures représentant ces animaux d'une manière plus heureuse et plus finie. Plus de cent chiens sont portraituretés dans ce petit volume, sans parler de leurs parasites, causes de la plupart de leurs maladies. Ceux-ci figurent dans la partie de l'ouvrage relative à la pathologie canine et aux traitements à faire suivre aux chiens atteints des affections qui sont ordinaires à ces animaux.

L'art de les élever, de les dresser, chacun dans la spécialité à laquelle sa race le prédispose, n'est pas oublié non plus et n'occupe pas les pages les moins intéressantes. L'hygiène qui leur convient dans toutes les circonstances de la vie a aussi son intérêt, un intérêt non moins grand.

Cette publication est faite pour les chasseurs ; qui, plus qu'eux, qui, autant qu'eux, connaît les chiens, pratique les chiens, vit avec les chiens ?

Mais elle convient aussi au propriétaire qui confie à des chiens la garde de ses bestiaux et de ses fermes, voire de sa propre personne. Elle n'intéresse pas moins ceux qui ne possèdent des chiens que pour leur seul et direct agrément.

O vous, vieilles filles, qu'un modeste toutou console, vaille que vaille, d'un célibat plus ou moins volontaire ; vous, modestes rentières dont un loulou frisé égale la promenade quotidienne et monotone : duègne à carlin, coquette à levrette, élégante à Kings-Charles ; c'est aussi pour vous toutes que ce livre fut écrit ; vous y retrouverez, peint sur nature, cet objet chéri de votre cœur, cet objet des caresses enviées de vos belles et blanches mains.

Et pour finir d'un seul mot cette si succincte analyse, le *Chien* est bien le livre de tout le monde, par cette excellente raison que tout le monde aime les chiens.

Dernières Nouvelles.

Paris, 19 avril, 9 h. matin.

Le mouvement préfectoral, paru à l'*Officiel*, comprend 8 préfets et 9 sous-préfets.

M. de Cassagnac est poursuivi de nouveau sous l'inculpation de réunion publique dans le Gers, sans autorisation.

Les Russes résidant à Paris ont reçu l'ordre de rentrer dans leur pays.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 18 avril 1877.

Les liquidations plus ou moins volontaires des acheteurs de rentes trop chargés ont subi un temps d'arrêt. Soit que les ventes faites en vue du paiement des différences à solder aujourd'hui aient pris fin, soit que l'on ait jugé opportun de relever les cours pour faciliter les règlements des comptes de liquidation débiteurs, les réalisations de bénéfices des vendeurs n'ont pu s'opérer aujourd'hui qu'à des prix fortement supérieurs à ceux d'hier. La reprise a été facilitée par l'arrivée en hausse de toutes les cotes étrangères, bien que l'on sache depuis longtemps que l'impulsion leur vient de Paris, et par l'importance du solde, acheteur des recettes générales, lesquelles ont demandé 30,000 f. de rentes 5 0/0 et 5,000 fr. de rentes 5 0/0. La clôture s'est faite à 67.85 sur le 3 0/0, à 104.27 1/2 sur le 5 0/0, et à 66.60 sur le 5 0/0 italien ; bien que ces cours constituent une hausse de 0.70 c. environ sur hier, ils ne sont cependant pas les plus élevés de la journée. L'écart des primes, et surtout de celles pour le lendemain s'est sensiblement détendu à mesure que les cours se relevaient. Les fonds d'Etat étrangers, y compris le 5 0/0 turc lui-même, se sont relevés dans de fortes proportions : la reprise ne s'est pas limitée aux fonds d'Etat et aux grandes valeurs de spéculation, elle s'est étendue aux titres qui ne se négocient qu'au comptant ; le 4 1/2 0/0 est remonté à 96. Les obligations des grandes Compagnies n'ont obtenu qu'une très-légère reprise.

(Correspondance universelle.)

Après avoir étudié les travaux littéraires de l'antiquité, M. D. Nisard, l'éminent auteur des *Quatre grands historiens latins*, a voulu nous donner le spectacle à la fois si brillant et si florissant de la Renaissance. Les deux volumes qu'il vient de publier chez Calmann Lévy sous le titre de *Renaissance et Réforme*, seront lus avec un vif intérêt et resteront non-seulement comme des modèles de bon style, mais encore comme un tableau des plus vivants et des plus fidèles de cette grande époque qui vit naître Erasme, Thomas Morus et Mélanchthon.

